

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2244

9 octobre 2007

SOMMAIRE

1st address	107696	LinguaLux	107690
5 à Sec - Luxembourg S.A.	107688	Macquarie Storage Luxco A S.à r.l.	107699
Al Jinane SA	107684	Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l.	
Atlantique Global Services Sàrl	107704	107712
Atlantique Global Services Sàrl	107704	Manodo Management Europe GmbH ...	107679
Bengala Investment Holding S.A.	107709	MBS Finanz S.A.	107695
BMH International S.à r.l.	107699	MBS Finanz S.A.	107695
BRE/Europe 2 S.à r.l.	107675	Messageries de la Presse, des Publications,	
BRE/GH II Berlin II D1 Manager S.à r.l. .	107666	des Journaux et Illustreiertemapp s. à r.l.	
CA Normandy Lux I S. à r.l.	107701	107698
CAP Orange Lux I S.à r.l.	107701	Metal Invest International S.A.	107675
Carofin S.A.	107709	MK Publicité	107685
Charmont Holding S.A.	107708	Moon Lake S.A.	107666
Chaud-Froid S.à r.l.	107695	Networking International S.A.	107689
Covidien International Finance S.A.	107675	Piano Service Bohl S.à.r.l.	107697
DIAC Holdings Sàrl	107710	Pluri-L S.à r.l.	107673
Enya Properties S.à r.l.	107690	Prosol Holding S.A.	107695
Escala Holding S.A.	107705	Prosol Holding S.A.	107694
Etablissements C.P. BOURG (Luxem- bourg)	107711	Prosol Holding S.A.	107694
Expac S.à r.l.	107688	Revolare S.à r.l.	107707
Fatco	107689	SB Holding A.G.	107698
Gazebo S.A.	107698	S.C.I. Freje	107703
General Consult S.A.	107706	S.K. Trans S.à r.l.	107703
Granit Carrelages Baar	107689	Supinvest S.A.	107672
Hines International Fund Management Company S.à r.l.	107706	"Theatre Directorship Services Gama S.à.r.l."	107709
Hutchison 3G Enterprises S.à r.l.	107698	Topaz International Group S.A.	107666
IXTEQ S.A.	107688	Tyco Healthcare Group S.A.	107675
KBC Money Conseil Holding	107711	Tyco International Finance S.A.	107666
Kolff Investments II S.à r.l.	107684	Valore 3 S.A.	107699
Le Roy Confections S.A.	107709	Worldwide Communication Sàrl	107695

**Tyco International Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Topaz International Group S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007105572/212/13.

(070120072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Moon Lake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 54.271.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue
extraordinairement en date du 22 août 2007 à 10.30 heures au siège social de la société*

Première et unique résolution

L'assemblée accepte les démissions de Mademoiselle Sabla Al Assad et de Monsieur Didier Mc Gaw en tant qu'administrateurs de la Société et nomme Madame Rania Al Assad, épouse Aris, née à Damas (Syrie), le 13 mai 1974, demeurant à 9, avenue Niel, 75017 Paris (France) et Monsieur Siwar Al Assad, né à Lattakia (Syrie), le 29 avril 1975, demeurant à F-75016 Paris, 38, avenue Foch, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Ces derniers reprendront les mandats de leurs prédécesseurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007105576/651/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

BRE/GH II Berlin II D1 Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.154.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 118.245.

here represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 7th August 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and in particular in German «Kommanditgesellschaften» as general partner and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and give securities for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/GH II BERLIN II D1 MANAGER S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- five hundred (500) shares by BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert Luxembourg, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 96323, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den zehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 118245,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 7. August 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und insbesondere an deutschen Kommanditgesellschaften als Komplementär und Investitionen jeder Art, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise von Aktien, Obligationen, Schuldscheinen und anderen Wertpapieren jeglicher Art und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist die Kreditaufnahme jeglicher Art und die Gewährung von Sicherheiten für jegliche Kreditaufnahme.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den für die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung notwendigen Dienstleistungen versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BRE/GH II BERLIN II D1 MANAGER S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, bestehend aus mindestens zwei Geschäftsführern, verwaltet. In diesem Falle wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 20. Die Gesellschaft darf nie mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Natürliche Personen können nicht Gesellschafter der Gesellschaft werden.

E. Geschäftsjahr - Konten- Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt

Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden folgendermaßen gezeichnet:

- fünfhundert 500 Anteile wurden von BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II S.à r.l., vorgeannt, gezeichnet;

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zweitausendzweihundert Euro (EUR 2.200,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. BRE/MANAGEMENT S.A., eine société anonyme gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels -und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 96323, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. Schmidt-Troje, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, LAC/2007/23077. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007105417/5770/325.

(070119935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Supinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 57.211.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007105565/317/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08974. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pluri-L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 4, rue des Forges.

R.C.S. Luxembourg B 131.085.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Madame Veronica Marques Ferreira, chargée de cours, née à Soure, (Portugal), le 30 mai 1984, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 4, rue des Forges.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PLURI-L S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exercice de toute les activités liées directement ou indirectement à la prestation de services dans le domaine de l'organisation de conférences et de la formation professionnelle continue.

La société a en outre pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Weiler-la-Tour.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Veronica Marques Ferreira, chargée de cours, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 4, rue des Forges.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5770 Weiler-la-Tour, 4, rue des Forges.
- 2.- Madame Veronica Marques Ferreira, chargée de cours, née à Soure, (Portugal), le 30 mai 1984, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 4, rue des Forges, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Marques Ferreira, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2007. Relation GRE/2007/3579. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007104133/231/113.

(070118587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**Covidien International Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Tyco Healthcare Group S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007105570/212/13.

(070119925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Metal Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 58.438.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105566/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08969. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

BRE/Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.100,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.375.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

2) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

3) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

4) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.3-A L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

5) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

6) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV.F L.P., a limited partnership existing under the laws of the England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

7) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

8) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D L.P., a limited partnership existing under the laws of the England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

9) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. 2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

10) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-A L.P., a limited partnership existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

11) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-B L.P., a limited partnership existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,

12) PROSPECT HOTEL ADVISORS LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at C/O JOHN V. CERIALE, 13 Prospect Road Westport, CT 06880 United States of America,

all duly represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given in New York in December 2006.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of BRE/EUROPE 2 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 94.375, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger dated 30 June 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 802 of 31 July 2003. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger on 22 June 2006, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties have required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company through cancellation of all shares of class A of the Company;
2. Subsequently, amendment of article 6, first paragraph of the Company's articles of incorporation.
3. Miscellaneous.

II. That the entire share capital being represented at the present meeting and the partners represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting (the «General Meeting») takes the following resolutions:

First Resolution

The General Meeting resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of fifteen thousand one hundred euro (EUR 15,100.-) down to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) through cancellation of all of its one hundred (100) shares of Class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Further to such partial liquidation, the holders of the one hundred (100) shares of class A so cancelled are reimbursed as follows:

- one million nine hundred nineteen thousand nine hundred fifty-nine euro and thirty-five cent (EUR 1,919,959.35) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV L.P.,
- one million nine hundred nineteen thousand nine hundred fifty-nine euro and thirty-five cent (EUR 1,919,959.35) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.1 L.P.,
- one million six hundred forty-five thousand six hundred seventy-nine euro and forty-five cent (EUR 1,645,679.45) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.2 L.P.,

- eight hundred twenty-two thousand eight hundred thirty-nine euro and seventy-two cent (EUR 822,839.72) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.3-A L.P.,
- two hundred seventy-four thousand two hundred seventy-nine euro and ninety-one cent (EUR 274,279.91) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P.,
- nine million fifty-one thousand two hundred thirty-six euro and ninety-six cent (EUR 9,051,236.96) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E. L.P.,
- four million nine hundred thirty-seven thousand thirty-eight euro and thirty-four cent (EUR 4,937,038.34) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. L.P.,
- five million seven hundred fifty-nine thousand eight hundred seventy-eight euro and six cent (EUR 5,759,878.06) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D.2 L.P.,
- two hundred seventy-four thousand two hundred seventy-nine euro and ninety-one cent (EUR 274,279.91) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-A L.P.,
- two hundred seventy-four thousand two hundred seventy-nine euro and ninety-one cent (EUR 274,279.91) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-B L.P.,
- two hundred seventy-four thousand two hundred seventy-nine euro and ninety-one cent (EUR 274,279.91) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV.F L.P., and
- two hundred seventy-four thousand two hundred seventy-nine euro and ninety-one cent (EUR 274,279.91) shall be paid to PROSPECT HOTEL ADVISORS LLC.

The notary has received sufficient evidence that sufficient funds are available for the abovementioned distributions.

The General Meeting acknowledges and agrees that the amounts so distributed to the shareholders may be modified post distribution in accordance with an adjustment which will need to be determined by the sole manager of the Company and which is subject to the occurrence of certain conditions in relation to the Investment (as defined in the articles of association of the Company) relating to the shares of class A.

The General Meeting acknowledges and agrees that a second general meeting of shareholders shall be held in order to resolve on the distribution of the surplus, if any, of liquidation proceeds, relating to the shares of class A and resulting from the above mentioned adjustment provided, however, that sufficient funds will be available for distribution.

The General Meeting resolves to authorise Mr. Pierre Beissel, Ms. Yasmin Gabriel, or Ms. Nicole Schmidt-Troje, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned reduction of the Company's share capital.

Second Resolution

The General Meeting resolves to amend article 6 first paragraph (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by five hundred and four (504) shares of class Z with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,
- 2) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.1 L.P un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,
- 3) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.2 L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,
- 4) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.3-A L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,
- 5) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

6) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV.F L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

7) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

8) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

9) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. 2 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

10) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-A L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état de l'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

11) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-B L.P., un limited partnership régi par les lois de l'état de l'Alberta, Canada, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis,

12) PROSPECT HOTEL ADVISORS LLC, un limited liability company régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à C/O JOHN V. CERIALE, 13 Prospect Road Westport, CT 06880, Etats Unis,

tous dûment représentés par Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données à New York, en décembre 2006.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de BRE/EUROPE 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94375, constituée par acte reçu du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 802 du 31 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 22 juin 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants ont demandé le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1) Réduction du capital social de la Société par annulation de toutes les parts sociales de classe A de la Société.
- 2) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.
- 3) Divers.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée générale (l'«Assemblée Générale») prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société de manière à le porter de sa valeur actuelle de quinze mille cent euros (EUR 15.100,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par annulation des tous les cent (100) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Suite à cette réduction de capital, les détenteurs des cent (100) parts sociales de Classe A ainsi annulées sont remboursés comme suit:

- un million neuf cent dix-neuf mille neuf cent cinquante-neuf euros et trente-cinq centimes (EUR 1.919.959,35) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV L.P., préqualifié,
- un million neuf cent dix-neuf mille neuf cent cinquante-neuf euros et trente-cinq centimes (EUR 1.919.959,35) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.1 L.P., préqualifié,
- un million six cent quarante-cinq mille six cent soixante-dix-neuf cents et quarante-cinq centimes (EUR 1.645.679,45) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.2 L.P.,
- huit cent vingt-deux mille huit cent trente-neuf euros et soixante-douze cents (EUR 822.839,72) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS (EUROPE) IV.TE.3-A L.P., préqualifié,
- deux cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 274.279,91) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS IV L.P., préqualifié,
- neuf millions cinquante et un mille deux cent trente-six euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 9.051.236,96) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E. L.P., préqualifié,
- quatre millions neuf cent trente-sept mille trente-huit euros et trente-quatre centimes (EUR 4.937.038,34) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D L.P., préqualifié,

- cinq millions sept cent cinquante neuf mille huit cent soixante dix-huit euros et six centimes (EUR 5.759.878,06) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. 2 L.P., préqualifié,
- deux cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 274.279,91) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-A L.P., préqualifié,
- deux cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 274.279,91) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-B L.P., préqualifié,
- deux cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 274.279,91) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS IV.F L.P., préqualifié, et
- deux cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 274.279,91) seront payés à PROSPECT HOTEL ADVISORS LLC, préqualifié.

Il a été prouvé au notaire que suffisamment de fonds sont disponibles pour les distributions ci-dessus.

L'Assemblée Générale reconnaît et est d'accord que les montants ainsi distribués aux associés peuvent être modifiés après la distribution conformément à un ajustement qui devra être déterminé par le gérant unique de la Société et qui est sujet à certaines conditions en relation avec l'Investissement (tel que défini dans les statuts de la Société) relatif aux parts sociales de classe A.

L'Assemblée Générale reconnaît et est d'accord qu'une, deuxième assemblée générale des associés aura lieu afin de délibérer sur la distribution de l'excédant, le cas échéant, du produit de la liquidation, relatif aux parts sociales de classe A et résultant de l'ajustement indiqué ci-dessus, à condition, cependant, que suffisamment de fonds seront disponibles pour la distribution.

L'Assemblée Générale décide d'autoriser M. Pierre Beissel, Mlle Yasmin Gabriel ou Mlle Nicole Schmidt-Troje, tous avocats et demeurant au Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications appropriées dans le registre des actionnaires de la Société afin de refléter la réduction ci-dessus du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 (capital social) premier paragraphe des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représentées par cinq cent quatre (504) parts sociales de classe Z d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 40, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007104161/211/231.

(070118014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Manodo Management Europe GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.090.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den dreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Kenneth Strid, Geschäftsmann, wohnhaft in Åleviksvägen 30, 429 43 Särö, Schweden,

hier vertreten durch Herrn Philippe Ponsard, «ingénieur commercial», mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 19 Juli 2007.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung MANODO MANAGEMENT EUROPE GmbH.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4 . Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch zwei oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. September jeden Jahres und endet am 31. August des darauffolgenden Jahres.

Art. 16. Am 31. August eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. August 2008.

Kapitalzeichnung

Die 800 (achthundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herr Kenneth Strid, wohnhaft in Särö, Schweden, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.550,- EUR.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie A ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen:
Herr Kenneth Strid, Geschäftsmann geboren am 12. Januar 1953 in Kristine, Schweden, wohnhaft in Åleviksvägen 30, 429 43 Särö, Schweden.

Wird zum Geschäftsführer der Kategorie B ernannt mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen:
Herr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.
Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Fassung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand seven, on the thirtieth of July.

Before the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Kenneth Strid, businessman, residing in Åleviksvägen 30, 429 43 Särö, Sweden,
duly represented by Mr Philippe Ponsard, «ingénieur commercial», with professional address in L-1528 Luxembourg,
5, boulevard de la Foire,
by virtue of a proxy given under private seal on July 19, 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.
The name of the company is MANODO MANAGEMENT EUROPE GmbH.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.
It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by two managers or more who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory managers or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on September 1st of each year and ends on August 31st of the following year.

Art. 16. Every year on August 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on August 31st 2008.

Subscription and payment

The 800 (eight hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Kenneth Strid, residing in Särö, Sweden.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,550.- EUR.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of category A, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Mr Kenneth Strid, Businessman, born on January 12, 1953 in Kristine, Sweden, residing in Åleviksvägen 30, 429 43 Särö, Sweden.

Is appointed manager of category B, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Signé: P. Ponsard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2007. Relation GRE/2007/3554. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007104143/231/229.

(070118598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Kolff Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007105595/220/12.

(070120062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Al Jinane SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 113.987.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 1^{er} mars 2007 à 10.00 heures au siège social de la société

Cinquième résolution

Les mandats d'administrateurs de:

Madame Line Al Kayer, née à Homs (Syrie), le 24 mai 1955, demeurant à E-29660 Puerto Banus, Marbella, Edificio Gray d'Albio, Avenida Jose Banus (Espagne),

Monsieur Rifaat Al Assad, né à Kerdaha (Syrie), né à Kerdaha (Syrie), le 22 août 1937, demeurant à E-29660 Puerto Banus, Marbella, Edificio Gray d'Albio, Avenida Jose Banus (Espagne),

Monsieur Mohammad Ali Al Assad, né à Lattakia (Syrie), le 7 septembre 1979, demeurant à F-75016 Paris, 38, avenue Foch (France).

venant à échéance lors de cette assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.770 en tant que commissaire et nomme en ses lieux et place:

L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.498 pour une période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007105578/651/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

MK Publicité, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 131.170.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le deux août

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.-Monsieur Michaël Poli, militaire, né à Uccle, Belgique, le 15 avril 1973, demeurant à B-5001 Namur/Belgrade, 1/3, rue du Deuxième Chasseur,

2.- Madame Vanessa Miecret, esthéticienne, née à Dinant, le 25 mars 1976, demeurant à 50, rue Belle Vue, L-9176 Niederfeulen,

Lesquels comparants, présents ou tels que représentés, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de MK PUBLICITE.

Art. 2. Le siège social est établi à Doncols.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation d'objets publicitaires.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital- Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- €) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, soit par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué à la gestion journalière, s'il y en a.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

La société est engagée conformément aux stipulations statutaires, toutefois, l'Administrateur, en considération de la modification duquel l'autorisation d'établissement sera délivrée aura co-signature obligatoire pour ce qui relève de l'objet social pour lequel l'autorisation est décidée.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mardi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévus par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1.- Monsieur Michaël Poli, prénommé,	31
2.- Madame Vanessa Miecret, prénommée,	<u>31</u>
Total:	62

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michaël Poli préqualifié
 - b) Madame Vanessa Miecret, préqualifiée
 - c) Madame Gisèle Moniens, née à Anderlecht, le 13 novembre 1951, demeurant à B-5000 Namur, 48, rue de la Colline

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes

Madame Alberte Kean, demeurant à B-5570 Beauraing, 80 bte 2, rue de la Genette

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2013.

5) Le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

6) Le siège social est fixé à L- 9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Poli, V. Miecret, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 août 2007. WIL/2007/663. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Wiltz, le 4 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007105626/2724/173.

(070120069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Expace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 86.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007105598/231/15.

(070120066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

IXTEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007105599/231/15.

(070120080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

5 à Sec - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 10.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007105601/220/12.

(070120124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Fatco, Société Anonyme.

Siège social: L-9690 Watrange, 6, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 99.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Watrange, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105604/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 septembre 2007, réf. DSO-CI00061. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

GCB SA, Granit Carrelages Baar, Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17F.

R.C.S. Luxembourg B 95.898.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105635/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00260. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Networking International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 1^{er} août 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105631/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

LinguaLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Uflingen, 4, Zone Industrielle - In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 121.585.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105623/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00255. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Enya Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.079.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée régie par les lois néerlandaises S&K FINANCE B.V., avec siège social à NL-3454 AS De Meem, Meentweg 18, (Pays-Bas), inscrite à la «Kamer van Koophandel» de la province d'Utrecht, sous le numéro 34258347,

ici représentée par Monsieur Charles Altwies, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ENYA PROPERTIES S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières.

La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une

telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites par l'associée unique la société à responsabilité limitée régie par les lois néerlandaises S&K FINANCE B.V., avec siège social à NL-3454 AS De Meem, Meentweg 18, (Pays-Bas).

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille deux cents euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

2.- Sont désignés comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, et

- Monsieur Udo Hesemann, gérant de société, né à D-Düsseldorf, le 13 janvier 1966, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of August.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The limited liability company governed by the Netherlands laws S&K FINANCE B.V., with registered office in NL-3454 AS De Meem, Meentweg 18, (The Netherlands), inscribed in the «Kamer van Koophandel» of the province d'Utrecht, under the number 34258347,

here represented by Mr Charles Altwies, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is ENYA PROPERTIES S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The duration of the company is unlimited.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five euros (25.- EUR) each, subscribed by the sole shareholder the limited liability company governed by the Netherlands laws S&K FINANCE B.V., with registered office in NL-3454 AS De Meem, Meentweg 18, (The Netherlands).

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 19. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2007.

Payment of the sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred cents Euros.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
- 2.- Are appointed as managers for an undetermined duration:
 - Mr Bob Faber, chartered accountant, born in Luxembourg, on May, 15 1964, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, and
 - Mr Udo Hesemann, gérant de société, born in D-Dusseldorf, on January 13th, 1966, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
- 3.- The company will be validly bound in all circumstances by the sole signature of one manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: C. Altwies, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2007. Relation GRE/2007/3758. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007104149/231/221.

(070118483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105649/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00242. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105651/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00243. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105646/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00240. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

MBS Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 60.876.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105666/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00658. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

MBS Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 60.876.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105670/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00662. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Worldwide Communication Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.298.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105671/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00400. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Chaud-Froid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R.C.S. Luxembourg B 45.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105672/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00419. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

1st address, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.186.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc Feltes, employé, demeurant à L-1354 Luxembourg, 10, allée du Carmel, et

2.- Madame Nadine Feltes, employée, demeurant à B-6781 Sélange, 29, rue du Kirchberg

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée familiale sous la dénomination de 1ST ADDRESS.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets:

- la prestation de tous services en matière d'accueil et d'insertion sociale et familiale («relocation services»);
- l'exploitation d'une entreprise d'hôtellerie et de gastronomie, le débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que l'organisation de spectacles et concerts et d'événements culturels;
- la location, la vente et la mise à disposition de tous biens
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- M. Marc Feltes, cinquante parts	50
2.- Mme Nadine Feltes, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Madame Nadine Feltes, prénommée, gérante technique
- Monsieur Marc Feltes, prénommé, gérant administratif,

Vis-à-vis de tiers la société est engagée dans le cadre de la gestion journalière par la signature individuelle de la gérante technique.

Pour toute autre transaction la signature conjointe des deux gérants sera requise.

- L'adresse du siège social est établi à L-8011 Strassen, 315a, route d'Arlon

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Feltes, N. Feltes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, Relation: LAC/2007/23954. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007105652/206/87.

(070120118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Piano Service Bohl S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.615.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIANO SERVICE BOHL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105663/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08997. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Hutchison 3G Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.577.

Acte constitutif publié au mémorial C n ° 98 du 8 février 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105665/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03293. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Messageries de la Presse, des Publications, des Journaux et Illustreiertemapp s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 15.679.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105701/574/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Gazebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.040.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

GAZEBO S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105702/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00368. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

SB Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.479.

Les comptes annuels de dissolution au 22 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour SB HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105716/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09787. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Valore 3 S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.768.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 août 2007 au siège social de la société il a été décidé de

- Accepter les démissions de Monsieur Marco Gostoli et de Madame Raffaella Quarato de leur fonction d'administrateurs, avec effet au 28 août 2007

- Nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 28 août 2007, Monsieur Salvatore Desiderio, né le 29 octobre 1976 à Pompei Italie résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, et Monsieur Davide Murari, né le 14 juin 1967 à Verona Italie résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, leur mandat ayant comme échéance celle de leur prédécesseur.

- Nommer Monsieur Davide Murari président du conseil avec effet au 28 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007105932/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

BMH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 25, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 73.483.

Die Bilanz am 31. Dezember 2005 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007105814/3666/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02603. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Macquarie Storage Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 683.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.380.

In the year two thousand and seven on the twenty-first of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 128.219,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in August 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of MACQUARIE STORAGE LUXCO A S.à r.l. (the «Company») with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 128.380, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1453, of July 13, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) divided into one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of six hundred seventy-three thousand British Pounds (GBP 673,000.-) to raise it from its present amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to six hundred eighty-three thousand British Pounds (GBP 683,000.-) by creation and issue of six thousand seven hundred and thirty (6,730) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each (the «New Shares»).

Subscription - Payment

The sole shareholder, MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of six hundred seventy-three thousand British Pounds (GBP 673,000.-), and fully pays them up together with a share premium in the amount of two hundred and sixty-five British Pounds (GBP 265.-) for a total aggregate amount of six hundred seventy-three thousand two hundred and sixty-five British Pounds (GBP 673,265.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the amount of six hundred seventy-three thousand two hundred and sixty-five British Pounds (GBP 673,265.-) documented by a loan agreement dated August 2, 2007, whereby MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l. lent the principal amount of six hundred seventy-three thousand two hundred and sixty-five British Pounds (GBP 673,265.-) to the Company (the «Loan Agreement»). Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Loan Agreement.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at six hundred eighty-three thousand British Pounds (GBP 683,000.-) represented by six thousand eight hundred and thirty (6,830) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately twelve thousand Euro (€ 12,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.219

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MACQUARIE STORAGE LUXCO A S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.380, et constituée par acte du notaire soussigné en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1453, en date du 13 juillet 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent soixante treize mille Livres Sterling (GBP 673.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) à six cent quatre-vingt-trois mille Livres Sterling (GBP 683.000,-) par la création et l'émission de six mille sept cent trente (6.730) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune (les «Parts Sociales Nouvelles»).

Souscription - Libération

L'associé unique, MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l., précité, souscrit aux Parts Sociales Nouvelles, pour un montant de six cent soixante-treize mille Livres Sterling (GBP 673.000,-), et les libère intégralement en même temps qu'une prime d'émission de deux cent soixante-cinq Livres Sterling (GBP 265,-), soit un montant total de six cent soixante-treize mille deux cent soixante-cinq Livres Sterling (GBP 673.265,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue sur la Société d'un montant de six cent soixante-treize mille deux cent soixante-cinq Livres Sterling (GBP 673.265,-) documentée par un contrat de prêt en date du 2 août 2007, en vertu duquel MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l. a accordé un prêt à la Société pour un montant de six cent soixante-treize mille deux cent soixante-cinq Livres Sterling (GBP 673.265,-) à la Société (le «Contrat de Prêt»). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie de l'acte du Contrat de Prêt.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-trois mille Livres Sterling (GBP 683.000,-) représenté par six mille huit cent trente (6,830) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille Euro (€ 12.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, Relation LAC/2007/23547. — Reçu 9.885,69 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105850/211/112.

(070120796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

CAP Orange Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CA Normandy Lux I S. à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 126.713.

In the year two thousand and seven on the second of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CARLYLE ASIA PARTNERS II, LP, with registered address at Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered under number 166778 with the registrar of exempted limited partnerships Cayman Islands represented by its general partner CAP II GENERAL PARTNER, LP in turn acting by its general partner, CAP II LTD,

CAP II CO-INVESTMENT, LP, with registered address at Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered under number 16677 with the registrar of exempted limited partnerships Cayman Islands represented by its general partner CAP II GENERAL PARTNER, LP in turn acting by its general partner, CAP II LTD,

both here represented by Mr. Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies established in August 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name CA NORMANDY LUX I S.à r.l. (hereafter «the Company»), having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, 126.713, incorporated pursuant to a deed of M^e Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 54125 of June 12, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

III. The shareholders resolve to change the name of the Company to CAP ORANGE LUX I S.à r.l.

IV. Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company's bylaws is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Denomination.** There is formed a private limited liability company with the name CAP ORANGE LUX I S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CARLYLE ASIA PARTNERS II, LP, avec siège social à Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et inscrite sous le numéro 166778 au registrar of exempted limited partnerships des Iles Cayman, représentée par son general partner CAP II GENERAL PARTNER, LP, agissant à son tour par son general partner, CAP II LTD,

CAP II CO-INVESTMENT, LP, avec siège social à Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et inscrite sous le numéro 16677 au registrar of exempted limited partnerships des Iles Cayman, représentée par son general partner CAP II GENERAL PARTNER, LP agissant à son tour par son general partner, CAP II LTD,

ici représentées par M. Nicolas Cuisset, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations données en août 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés uniques de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination CA NORMANDY LUX I S.à r.l. (ci après la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.713, constituée suivant acte reçu par M^e Hellinckx, notaire à Luxembourg le 5 février 2007, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 54125 le 12 juin 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société en CAP ORANGE LUX I S.à r.l.

IV. Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifiée pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom de CAP ORANGE LUX I S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte,

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007. LAC/2007/21669. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007105853/211/100.

(070120966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

S.K. Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 88.476.

—

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105815/4772/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02644. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

S.C.I. Freje, Société Civile.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, rue Hau.

R.C.S. Luxembourg E 3.186.

—

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Christian Gsell, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5752 Frisange, 4B, rue Hau,
- 2) La société S.C.I. Chrisan, avec siège social à F-67500 Haguenau (France), 24, rue de l'Acqueduc, inscrite au R.C.S. Strasbourg (France) sous le numéro TI 392 972 220,

ici représentée par son gérant, Christian Gsell, susdit,

associés de la société S.C.I. FREJE avec siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 3.186, constituée suivant acte Martine Schaeffer de Remich en date du 18 juillet 2006, publiée au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1879 du 6 octobre 2006.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège de Luxembourg à Frisange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est à Frisange.»

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la société à L-5752 Frisange, 4B, rue Hau.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute,

Signe: C. Gsell, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 14 août 2007. Relation: REM/2007/1515. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 septembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007105938/218/34.

(070120703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Atlantique Global Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 100.112.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007105910/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09495. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Atlantique Global Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 100.112.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007105916/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09498. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Escala Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 75.267.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth of July.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VERTIDAL HOLDINGS Inc, having its registered office in Bank of America Building, 50th Street, Panama, Republic of Panama,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of ESCALA HOLDING S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on March 16, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 545 of July 31, 2000.

- that the capital of the Company ESCALA HOLDING S.A. is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) fully paid;

- that VERTIDAL HOLDINGS Inc has decided to dissolve the Company ESCALA HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

- that VERTIDAL HOLDINGS Inc being sole owner of the shares and liquidator of ESCALA HOLDING S.A., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of ESCALA HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VERTIDAL HOLDINGS Inc, ayant son siège social à Bank of America Building, 50th Street, Panama, République de Panama,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique actionnaire de la société ESCALA HOLDING S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 mars 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 545 du 31 juillet 2000;

- que le capital social de la société ESCALA HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que VERTIDAL HOLDINGS Inc, a décidé de dissoudre et de liquider la société ESCALA HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que VERTIDAL HOLDINGS Inc, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ESCALA HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société ESCALA HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20633. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007105842/242/82.

(070120791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

General Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.952.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105830/3910/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02740. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Hines International Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.220.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105826/7832/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06969. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Revolare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.090.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twentieth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Miss Ana Dias, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of MATTERHORN CAPITAL EC&O LIMITED, a British company, organized and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 154, Church Road, BN3 2DL, East Sussex, United Kingdom, 5 (the «Parent»)

by virtue of a proxy given on July 20, 2007

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- REVOLARE S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal and its principal establishment and main seat of business at 154, Church Road, BN3 2DL, East Sussex, United Kingdom, has been incorporated pursuant to a notarial deed on December 16, 2003, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* number 139 of February 3, 2004 (the Company); the articles of the Company have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on July 17, 2007, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* C;
- the capital of REVOLARE S.à r.l. is fixed at sixty-eight thousand euro (68,000.- EUR) represented by six thousand and eight hundred (6,800) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, fully paid (the Shares);
- the Parent holds all the Shares in the Company;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent acting in its capacity as sole shareholder of the Company and beneficial owner of the Company hereby decided to dissolve REVOLARE S.à r.l. with immediate effect;
- that MATTERHORN CAPITAL EC&O LIMITED, being sole owner of the Shares and liquidator of REVOLARE S.à r.l., declares that:
 - the activity of the Company has ceased;
 - the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;
 - the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
 - Consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
 - full discharge is granted to the manager of the Company for the exercise of their mandates;
 - the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 2,000.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Ana Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spécial de MATTERHORN CAPITAL EC&O LIMITED, une société Anglaise, ayant son siège social 154, Church Road, BN3 2DL, East Sussex, Royaume-Uni, («la Société Mère»)

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes minutes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- REVOLARE S.à r.l, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal et son établissement principal et siège de gestion effective au 154, Church Road, BN3 2DL, East Sussex, Royaume-Uni, a été constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 139 du 3 février 2004 (la Société); les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2007, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C;
- le capital social de REVOLARE S.à r.l s'élève actuellement à soixante-huit mille euros (68.000,- EUR) représenté par six mille huit cents (6.800) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées (les Parts Sociales);
- la Société Mère détient toutes les Parts Sociales de la Société;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère a une connaissance complète des articles de l'association de la Société;
- la Société Mère agit en sa capacité d'associé unique de la Société ainsi que de bénéficiaire économique de la Société qui a décidé de dissoudre et de liquider REVOLARE S.à r.l avec effet immédiat;
- que MATTERHORN CAPITAL EC&O LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de REVOLARE S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare que:
 - l'activité de la Société a cessé;
 - tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - la Société Mère est investi de tous les actifs et déclare expressément qu'elle reprendra et assumera irrévocablement le paiement d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payé à l'heure actuelle;
 - par conséquent la Société est liquidée et la liquidation est considérée comme terminée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux gérants et commissaire, pour l'exercice de leurs mandats;
 - les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente, est évalué à environ EUR 2.000,-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dias, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20030. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007105845/242/98.

(070120940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Charmont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 85.570.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105860/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01913. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Le Roy Confections S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7640 Christnach, 5B, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 115.260.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105810/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07112. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

"Theatre Directorship Services Gama S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.247.

Le bilan au 31 mars 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Denis

Un mandataire

Référence de publication: 2007105741/8080/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01520. - Reçu 103 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070119759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Carofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007105983/242/12.

(070120426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Bengala Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 98.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007105980/242/12.

(070120561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

DIAC Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 120.911.

—
RECTIFICATIF

Les associés de la Société doivent se lire comme suit:

1. CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) LP, une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461 => 12.524 (douze mille cinq cent vingt-quatre) parts;

2. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED agissant pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II LP, une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453 => 38.186 (trente-huit mille cent quatre-vingt-six) parts;

3. CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM FUND (A) L.P., une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 => 8.892 (huit mille huit cent quatre-vingt-douze) parts;

4. CVC CAPITAL PARTNERS ASIA II LIMITED agissant pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC II PARALLEL FUND - A, LP, une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 87453 => 7.374 (sept mille trois cent soixante-quatorze) parts;

5. CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM FUND (B) L.P., une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 => 8.872 (huit mille huit cent soixante-douze) parts;

6. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) LP, une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 => 20.217 (vingt mille deux cent dix-sept) parts;

7. CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED agissant pour le compte de CVC European Equity Tandem Fund (C) L.P., une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 => 906 (neuf cent six) parts;

8. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) LP, une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 => 17.073 (dix-sept mille soixante-treize) parts;

9. CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP, une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461 => 13.194 (treize mille cent quatre-vingt-quatorze) parts;

10. CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED agissant pour le compte de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) LP, une limited company, constituée et régie selon les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 => 2.140 (deux mille cent quarante).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

DIAC HOLDINGS SARL

Signature

Référence de publication: 2007105984/250/55.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01323. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Etablissements C.P. BOURG (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 14, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 9.635.

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 18 juillet 2007

«Toutes les décisions et publications antérieures concernant les pouvoirs sont annulées et remplacées par ce qui suit:

Les pouvoirs de gestion journalière sont délégués sans limite à Monsieur Christian-Pierre Bourg, Administrateur-délégué (rue de Blanmont, 5 - B-1435 Hevillers);

De plus, ces mêmes pouvoirs sont exercés deux par deux, par Monsieur Danny Van Laar (rue de Metzert, 24 B-6700 Vivilles) ou Monsieur Alain Pierre (avenue du Parc, 8 -1340 Ottignies) et l'un des Fondés de Pouvoirs, énumérés ci-après:

Mesdames Johanne Bourg Thibault (rue de Blanmont, 5 - B-1435 Hevillers), Ursel Bär (Val des Rois, 9 - B-5100 Wepion), Carine Bourg (avenue Coghen, 202 Bte 10 - B-1180 Bruxelles), Messieurs Daniel Vande Poel (Clos Manuel 17, bte 1 - B-1150 Woluwe-Saint-Pierre) et Alassée Campbell (rue du Moulin Maisin, 3, B-1370 Jodoigne).

Monsieur Danny Van Laar ou Monsieur Alain Pierre, agissant conjointement avec Madame Nicole Selzer (rue Alfred Mezières, 18 - F-54970 Landres) reçoivent mandat du Conseil pour toute opération financière jusqu'à concurrence de 15.000 €.

Monsieur Danny Van Laar et Monsieur Alain Pierre agissant seuls reçoivent mandat du Conseil pour toute opération financière jusqu'à concurrence de 5.000,- €. Ils sont habilités à effectuer seuls tout transfert d'un compte bancaire de la société vers un des autres comptes appartenant à cette dernière.»

Pour extrait conforme

C.-P. Bourg

Administrateur-Délégué

CP BOURG Luxembourg

Administrateurs:

Date de nomination, Adresse privée

Christian-Pierre Bourg, 2 juillet 2001, rue de Blanmont 5 - B 1435 Hevillers

Carine Bourg, 2 avril 2004, avenue Coghen 202 Bte 10-B 1180 Bruxelles

Johanne Bourg-Thibault, 2 juillet 2001, rue de Blanmont 5-B1435 Hevillers

Ursel Bar, 2 juillet 2001, Val des Rois 9-B 5100 Wepion

Délégués à la gestion journalière

Danny Van Laar, 4 janvier 2006, indéterminée, rue de Metzert, 24 - B-6700 Vivilles, Directeur de Site

Alain Pierre, 4 janvier 2006, indéterminée, avenue du Parc 8-B 1340 Ottignies, Responsable administratif et financier

Alassée Campbell, 13 février 2004, indéterminée, rue du Moulin Maisin 3, B 1370 Jodoigne, Délégué à la Gestion Journalière

Daniel Vande Poel, 18 juillet 2007, indéterminée, Clos Manuel, 17 bte 1 - B 1150 Woluwe-St-Pierre, Délégué à la Gestion Journalière

Nicole Selzer, 13 février 2004, indéterminée, rue Alfred Mezières, 18 - F 54970 Landres, Comptable

Luxembourg, le 30 août 2007.

Certifié conforme

C.-P. Bourg

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007105985/6069/46.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02580. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

KBC Money Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.075.

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KBC MONEY CONSEIL HOLDING, avec siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 73.075 et constituée suivant acte reçu par M^e Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 129 du 8 février 2000.

L'Assemblée est ouverte à 15.45 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Ariette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 3 des Statuts comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'administration et la réalisation d'actifs financiers en ce compris la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites prévues par la loi du 31 juillet 1929.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'administration et la réalisation d'actifs financiers en ce compris la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites prévues par la loi du 31 juillet 1929.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, A. Siebenaler, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20333. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007105995/242/50.

(070120763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.219.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48671 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007106085/211/11.

(070120808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.
